

Le 17 août 2017

À l'intention des membres du Comité spécial sur la réforme électorale et des autres membres du Parlement :

À mesure que le Canada devient un pays de plus en plus diversifié sur le plan culturel, je n'ai constaté qu'une lente augmentation de la représentation des Canadiens, notamment ceux qui sont issus des minorités ethniques et culturelles et les femmes. Nous utilisons actuellement un système électoral qui est conçu pour inhiber la représentation des groupes mentionnés ainsi que d'autres groupes en fonction de leurs points de vue politiques.

Quand je vais voter, je ne veux pas seulement pouvoir exercer mon droit de vote, je veux pouvoir élire quelqu'un. Je veux que mon vote compte. Je ne veux pas savoir à l'avance que mon vote n'élira pas le candidat ou le parti de mon choix. Remarque : J'ai voté pour tous les grands partis dans le passé. Je vais probablement le refaire à l'avenir si les Canadiens peuvent voter dans le cadre d'un système électoral équitable et proportionnel. Si nous conservons le mode de scrutin en place ou si nous optons pour le vote préférentiel, rien ne m'incitera à voter. L'imposition du vote obligatoire ne réussira pas à me forcer à voter ou à payer une amende. Il coûtera plus cher à l'État de se tourner vers les tribunaux pour m'obliger à voter qu'il ne lui en coûterait pour mettre sur pied un mode de scrutin équitable et proportionnel.

Vous allez rencontrer de nombreuses personnes qui seront pour ou contre la représentation proportionnelle. Les personnes qui seront en sa faveur proviendront d'horizons très variés. En revanche, je remarque que les personnes qui s'opposent à la représentation proportionnelle semblent représenter l'élite économique, politique ou médiatique au Canada. Vous allez les entendre revendiquer un référendum. Pourtant, la plupart d'entre eux ne proposent pas de solutions pour améliorer le mode de scrutin canadien, à part de s'en tenir à un statu quo qui entrave la représentation des personnes de couleur et des femmes au Parlement. Par exemple, les minorités visibles représentent environ la moitié de la population de la ville de Toronto, mais seulement neuf des 25 candidats gagnants (36 %) étaient issus de minorités visibles. Toutes ces personnes provenaient du même parti politique. Nous avons besoin d'un mode de scrutin proportionnel qui contribuera à améliorer la représentation des minorités visibles et autres d'un bout à l'autre du Canada – pas seulement dans les centres urbains où les communautés culturelles sont largement concentrées.

J'ai examiné le système mixte avec compensation proportionnelle et le vote unique transférable. Ces deux options amélioreront la représentation des Canadiens fondée sur les antécédents culturels et les préférences à l'égard des partis politiques. J'ai décidé d'appuyer le scrutin de liste ouverte régionale avec l'option de voter au-dessus de la ligne afin de simplifier les choses. Par exemple, il pourrait y avoir, en moyenne, six députés locaux pour chaque Canadien dans un rapport de trois pour neuf. La seule exception serait les territoires, qui pourraient quand même en avoir un chacun. Avec un scrutin de liste ouverte, les électeurs pourraient choisir un candidat

particulier sur une liste électorale ou voter pour un parti. La distribution des sièges reviendrait à chaque parti selon un quotient de Droop ($1/(x \text{ nombre de sièges} + 1) + 1$) vote. Ensuite, les sièges seraient attribués aux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes sur une liste de parti. C'est le concept de la liste ouverte.

À la prochaine élection, les districts électoraux actuels peuvent être regroupés afin de former de plus grands districts électoraux représentés chacun par trois à neuf députés avec une moyenne de six pour chacun.

Dans le cadre d'un scrutin de liste ouverte régionale, les membres du Parlement représenteraient-ils les Canadiens à l'échelle locale? Nous ne devrions pas présumer que le fait de n'avoir qu'un seul député signifie nécessairement une représentation locale, mais le fait d'en compter deux ou plus signifie effectivement qu'il n'y a pas de représentation locale. Nous pouvons avoir plusieurs représentants locaux, que nous habitons dans une région urbaine ou rurale. Il y a plusieurs années, j'habitais dans le district électoral d'Algoma-Manitoulin-Kapuskasing. Je trouvais étrange de pouvoir communiquer plus facilement avec un membre du Parlement dont le bureau était situé dans une circonscription différente, à Sudbury, qu'avec mon propre député. Les districts électoraux d'aujourd'hui qui sont représentés par un seul député ne sont que des concepts artificiels qui sont très éloignés des personnes qui vivent dans les collectivités qui s'y trouvent. Si vous avions plusieurs députés locaux, nous pourrions communiquer avec plusieurs d'entre eux au besoin.

Dans le cadre d'un mode de scrutin de liste ouverte avec une moyenne de six députés par district électoral, Terre-Neuve pourrait devenir un district électoral. Tout comme l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan, qui auraient chacun deux districts électoraux représentés par plusieurs députés. Dans quelques-unes des plus grandes provinces, Scarborough, l'île de Vancouver et l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pourraient devenir des districts électoraux représentés par plusieurs députés.

Le mode de scrutin de liste ouverte régionale

Province ou territoire	Sièges	Nombre de circonscriptions
Terre-Neuve-et-Labrador	7	1
Île-du-Prince-Édouard	4	1
Nouvelle-Écosse	11	2
Nouveau-Brunswick	10	2
Québec	78	13
Ontario	121	20
Manitoba	14	2
Saskatchewan	14	2
Alberta	34	6
Colombie-Britannique	42	7
Yukon	1	1
Territoires du Nord-Ouest	1	1
Nunavut	1	1
Total	338	59

Le nombre de circonscriptions est déterminé par le nombre de sièges par province divisé par 6, puis arrondi. Le nombre minimum de circonscriptions pour chaque province et territoire serait de 1.

Avec un mode de scrutin de liste ouverte, les élections partielles seraient inutiles. Si un député démissionne ou décède, le prochain candidat du parti qui a obtenu le plus de votes sur une liste le remplacerait. Un député pourrait changer de parti pendant son mandat. Par contre, si le même député démissionne ou décède, le prochain candidat qui a obtenu le plus de votes au sein du parti initial le remplacerait.

Comment les Canadiens seraient-ils nommés dans le but de se présenter pour les différents partis politiques? Cela dépendrait de chaque parti. Les personnes nommées se disputeraient probablement des postes au sein des partis à l'aide d'une certaine forme de représentation proportionnelle, comme le vote unique transférable, afin de sélectionner les candidats pour leur liste. Ceux qui atteignent le quota en premier se retrouveront vraisemblablement dans le haut de la liste ouverte. Dans certains partis politiques, il pourrait y avoir des rajustements afin d'alterner les candidats en fonction de leur sexe ou selon d'autres catégories. Un chef de parti peut désirer nommer quelqu'un qui se situe dans le haut de la liste ouverte. Néanmoins, les électeurs seraient appelés à décider si ce candidat se fait élire ou non. Dans une liste ouverte, le candidat qui figure en tête de liste n'est pas certain d'être choisi. À l'heure actuelle, certains chefs nomment effectivement des candidats pour des districts électoraux particuliers en vertu de notre mode de scrutin actuel. Nous avons essentiellement des listes fermées qui ne comportent qu'un seul candidat pour chaque parti.

Je suis sceptique à l'idée de tenir un référendum sur le changement du mode de scrutin. La première raison est que la formulation de la question pourrait en modifier les résultats. En Colombie-Britannique, une majorité de 57 % des électeurs était favorable au vote transférable unique lors du premier référendum. Il s'agissait d'une question à répondre par oui ou non sur le VUT. Comme une majorité qualifiée était exigée, on a tenu un deuxième référendum à l'aide d'une question différente, sur le même sujet, dans laquelle les choix étaient le scrutin majoritaire uninominal à un tour ou le vote transférable unique, dans cet ordre. Seule une minorité d'électeurs ont choisi le VUT. La deuxième raison est la majorité qualifiée exigée, qui a démontré que le gouvernement de l'époque ne voulait pas changer le mode de scrutin. Si le Parlement d'aujourd'hui devait tenir un référendum avec une question compliquée et avec une majorité qualifiée exigée, je remettrais en cause ma participation.

Je serais également sceptique de voir un « vote libre » dans la Chambre des communes. Je n'ai jamais cru que les votes étaient réellement libres. Chaque député conservateur votera contre la représentation proportionnelle. Pratiquement tous les députés du NPD et la députée du Parti vert seraient vraisemblablement favorables à une certaine forme de représentation proportionnelle. Les députés du Bloc Québécois voteraient en fonction des « intérêts du Québec », allez savoir ce que ça veut dire. Quant aux députés libéraux, je crois qu'à peine une majorité de députés seraient favorables à la représentation proportionnelle, en sachant qu'une minorité de députés libéraux rejetteraient effectivement tout projet de loi qui serait en faveur d'une représentation proportionnelle. J'espère me tromper.

Le cynisme en moi me donne à entendre que le Comité spécial sur la réforme électorale trouvera un système électoral comme le système mixte avec compensation proportionnelle parallèle, qui n'est pas la même chose que le système mixte avec compensation proportionnelle. Les membres du Comité prétendront être en faveur du système mixte avec compensation proportionnelle. Cela dit, dans le système mixte avec compensation proportionnelle parallèle, les systèmes fondés sur des circonscriptions représentées par un seul membre n'ont pas d'effet sur les sièges tirés de la liste, comme c'est le cas pour le système mixte avec compensation proportionnelle. Je prédis que le Comité recommandera un système fondé sur les deux tiers des sièges de comté, moins le tiers des sièges tirés de la liste. Les sièges de comté seront choisis selon le scrutin du vote préférentiel. Les sièges tirés de la liste pourraient avoir une option pour choisir des candidats particuliers.

J'ose espérer que le Comité spécial sur la réforme électorale fera preuve d'audace et qu'il choisira un système électoral qui est à la fois équitable et proportionnel. Tout ce qui n'est pas proportionnel ne serait pas juste.

Michael Bednarski

Toronto (Ontario)

Voir le document ci-joint.

Échantillon d'un bulletin de vote selon un mode de scrutin de liste ouverte : (par Michael Bednarski)

Parti rouge	<input type="radio"/>	Parti bleu	<input type="radio"/>	Parti jaune	<input type="radio"/>	Parti mauve	<input type="radio"/>
-------------	-----------------------	------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-------------	-----------------------

Votez au-dessus ou au-dessous de la ligne en inscrivant seulement un « X ». -----

Strawberry, Dean	<input type="radio"/>	Berry, Boo-Boo	<input type="radio"/>	Sun, Kim-Il	<input type="radio"/>	Prince, Gary	<input type="radio"/>
Cherry, Mary	<input type="radio"/>	Strumpf, Ernst	<input type="radio"/>	Butters, Annette	<input type="radio"/>	Dino, Barney	<input type="radio"/>
Riding-Hood, Janet	<input type="radio"/>	Waters, Lisa	<input type="radio"/>	Hawn, Goldie	<input type="radio"/>	Grape, Don	<input type="radio"/>
Fire, John	<input type="radio"/>	LaGlace, Jacques	<input type="radio"/>	Brick, Dorothy	<input type="radio"/>	Beauregarde, Violet	<input type="radio"/>
Laframboise, Lise	<input type="radio"/>	Blustein, Michael	<input type="radio"/>	Soleil, André	<input type="radio"/>		
Rose, Pierre	<input type="radio"/>	Ocean, Indigo	<input type="radio"/>	King, Amber	<input type="radio"/>		

Votes par parti ou candidat

Le nom des gagnants est surligné en jaune et suivi d'un astérisque (*) :

Parti rouge	2 500	Parti bleu	1 525	Parti jaune	775	Parti mauve	325
Strawberry, Dean*	955	Berry, Boo-Boo	475	Sun, Kim-Il	488	Prince, Gary	465
Cherry, Mary*	487	Strumpf, Ernst*	588	Butters, Annette	359	Dino, Barney	82
Riding-Hood, Janet*	653	Waters, Lisa*	495	Hawn, Goldie	376	Grape, Don	254
Fire, John	211	LaGlace, Jacques	112	Brick, Dorothy*	566	Beauregarde, Violet	321
Laframboise, Lise	111	Blustein, Michael	130	Soleil, André	45		
Rose, Pierre	125	Ocean, Indigo	255	King, Amber	79		
Total pour le Parti rouge	5 042	Total pour le Parti jaune	3 580	Total pour le Parti jaune	2 668	Total pour le Parti mauve	1 447

Total : 12 737

Le quota pour les districts qui comptent six sièges équivaut à $(12\ 737 / (6 + 1)) + 1$ vote. Ce qui équivaut à 1 820.

Sièges remportés pour chaque parti :

Rouge 3
 Bleu 2
 Jaune 1
 Mauve 0